

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSERVATION DES ESPACES
NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS**

Avis sur autorisation d'urbanisme

Date de la séance : consultation électronique du 8 au 15 décembre 2022 inclus

Commune : NANCRAY-SUR-RIMARDE

Projet présenté :

Le permis de construire porte sur la construction d'une centrale photovoltaïque au sol située sur une ancienne carrière de sable en partie comblée par des ordures ménagères et d'autres déchets puis remblayée par une couche de terre émanant de divers chantiers de travaux publics et de construction – sans d'activité agricole sur les 10 dernières années.

La surface totale de la parcelle est de 7,68 ha avec une surface clôturée de 6,9 ha pour 3,5 ha de panneaux solaires. Elle comportera un poste mutualisé de livraison/transformation et un poste de transformation d'une surface totale de 40,5 m². Le site sera entouré d'une clôture de 2 m grillagée et l'accès sera possible par un portail.

Projet hors secteur constructible de la carte communale (L 161-4 du Code de l'urbanisme).

Localisé sur un secteur dégradé, le projet est compatible avec la doctrine de la CDPENAF sur l'implantation de centrales photovoltaïques.

Après examen de la demande, la commission émet un avis FAVORABLE sur ce projet.

P/La Préfète,

La Présidente de séance,



Sandrine REVERCHON-SALLE